

**SMGV de l'ICPE de Villeneuve-lès-Bouloc**  
**Vendredi 29 mars 2024 à 11h00**  
**Salle du Conseil – Mairie de Villemur sur Tarn**

**Procès-verbal – DEFINITIF**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mars à onze heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Syndical du SMGV de l'ICPE de Villeneuve-lès-Bouloc s'est réuni dans la salle du Conseil à Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de M. DUMOULIN Jean-Marc, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le 21 mars 2024.

**Participants**

**Présents :**

M. DUMOULIN Jean-Marc, M. ASTRUC Thierry, M. SABATIER Robert, Mme ROUYER Bouchra, M. RIQUET Alain, M. OF Jacques, M. MEJA Frédéric, Mme GOUSMAR Isabelle, M. LENORMAND Benjamin, M. POUYDEBAT Jean-Louis, Mme CLAVEL Virginie, M. ROUX Alain,

**Absents :**

Mme LAVAL Carole, M. MAUREL Cédric, Mme DAUDET Anne-Laure, M. VERDEAU BORNE Sébastien, M. SARRAU Bertrand, M. BOUTRY Pascal.

**Membres ayant donné pouvoir :**

M. CHOLLOT Éric donne pouvoir à M. POUYDEBAT Jean-Louis.

**Secrétaire de Séance :** Mme ROUYER Bouchra

Membres en exercice - 19 | Membres présents - 12 | Pouvoirs - 01 | Membres absents - 06

**Rappel de l'Ordre du jour**

Désignation d'un secrétaire de séance

1. Compte de gestion 2023
2. Compte Administratif 2023
3. Affectation de Résultat 2023
4. Participations 2024
5. Budget primitif 2024
6. Fin des indemnités de gestion versées au personnel mis à disposition

Questions diverses

## Désignation d'un secrétaire de séance : Madame Bouchra ROUYER

La séance est ouverte par le président M. DUMOULIN Jean-Marc, qui déclare les membres du conseil syndical désignés par leur collectivité à 11h05.

### 1. Compte de gestion 2023

Monsieur le Président indique que le Compte Administratif est conforme au Compte de Gestion du Trésorier et propose de le voter.

## Résultats budgétaires de l'exercice

43400 - SM GESTION ICPE VILLENEUVE -

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	83 269,00	842 976,00	926 245,00
Titres de recette émis (b)	29 372,40	428 328,38	457 700,78
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	29 372,40	428 328,38	457 700,78
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	83 269,00	842 976,00	926 245,00
Mandats émis (f)		611 346,53	611 346,53
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		611 346,53	611 346,53
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	29 372,40		
(h - d) Déficit		183 018,15	153 645,75

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n°2023-012 en date du 14 avril 2023 portant adoption du budget primitif de l'exercice 2023,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes a été réalisée par le Trésorier et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif,

### Décision

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- ⇒ **Approuve** le compte de gestion 2023, tel que présenté et annexé ;
- ⇒ **Mandate** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision

### Résultats Du Vote

Votants – 13 | Pour – 13 | Contre – 00 | Abstention – 00

### 2. Compte administratif 2023

Monsieur le Président quitte la salle afin de permettre au Comité syndical de procéder à la présentation et au vote du Compte Administratif. La présidence est assurée par Monsieur OF, Vice-Président, qui expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget.

Les dépenses comportent un rattachement de factures prévisionnelles de 146 000€ pour le paiement du traitement évalué des lixiviats 2023, l'assistance Artelia et la dernière facture du Laboratoire Départemental.

#### FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 611 346.53 €
- Recettes : 428 328.38 €

Résultat de l'exercice en fonctionnement : - 183 018.15  
Excédent 2022 reporté : 415 294.54 €

**Résultat cumulé fonctionnement : 232 276.39 €**

INVESTISSEMENT

- Dépenses : 0 €
- Recettes : 29 372.40 €

Résultat de l'exercice en investissement : 29 372.40 €  
Déficit 2022 reporté : 31 269.33 €  
Restes à réaliser 2023 : 2 520.00€

} Résultat cumulé investissement : 623.07€

Résultat cumulé toutes sections confondues : 232 899.46 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2023		SM GESTION & VALORISATION DE LICPE DE VILLENEUVE-LES-BOULOC	
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
	Mandats émis	Charges rattachées	TOTAL
011 Charges à caractère général	425 546.60	146 000.00	571 546.60
012 Charges de personnel	11 562.32		11 562.32
014 Atténuations de produits	0.00		0.00
65 Autres charges de gestion courante	28 023.11		28 023.11
66 Charges financières	0.00	0.00	0.00
67 Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00
042 Amortissement des biens	214.50	0.00	214.50
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>465 346.53</b>	<b>146 000.00</b>	<b>611 346.53</b>
<i>Pour information - D 002 Déficit fonctionnement reporté de N-1</i>			0.00
<b>RECETTES</b>			
	Titres émis	Opérations d'ordre	TOTAL
013 Atténuations de charges	0.00		0.00
70 Produits des services, du domaine et	0.00		0.00
73 Impôts et taxes	0.00		0.00
74 Dotations, subventions et	404 087.82		404 087.82
75 Autres produits de gestion courante	24 110.62		24 110.62
76 Produits financiers	40.92	0.00	40.92
77 Produits Exceptionnels	89.02	0.00	89.02
<b>Recettes fonctionnement - Total</b>	<b>428 328.38</b>	<b>0.00</b>	<b>428 328.38</b>
<i>Pour information - R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</i>			415 294.54
<b>FONCTIONNEMENT - RESULTAT EXERCICE 2023</b>			<b>-183 018.15</b>
<b>FONCTIONNEMENT - RESULTAT CUMULE</b>			<b>232 276.39</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>			
	Mandats émis	RAR	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0.00		0.00
13 Subventions d'investissement	0.00		0.00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0.00		0.00
18 Compte de liaison : affectation	0.00		0.00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0.00	0.00	0.00
201 Subventions d'équipements versés	0.00	0.00	0.00
21 Immobilisations corporelles (5)	0.00	0.00	0.00
22 Immobilisations reçues en affectation (5)	0.00	0.00	0.00
23 Immobilisations en cours (5)	0.00	0.00	0.00
26 Particip. et créances rattachées à des particip.	0.00	0.00	0.00
27 Autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00
45.. Opérations pour compte de tiers (7)	0.00	0.00	0.00
3.. Stocks	0.00	0.00	0.00
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<i>Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</i>			31 269.33
<b>RECETTES</b>			
	Titres émis	RAR	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	7 739.57	0.00	7 739.57
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	21 418.33		21 418.33
13 Subventions d'investissement	0.00	2 520.00	2 520.00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0.00	0.00	0.00
18 Compte de liaison : affectation	0.00		0.00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0.00	0.00	0.00
204 Subventions d'équipements versés	0.00	0.00	0.00
21 Immobilisations corporelles (5)	0.00	0.00	0.00
22 Immobilisations reçues en affectation (5)	0.00	0.00	0.00
23 Immobilisations en cours (5)	0.00	0.00	0.00
26 Particip. et créances rattachées à des particip.	0.00	0.00	0.00
27 Autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00
040 Amortissement des biens	214.50	0.00	214.50
3.. Stocks	0.00	0.00	0.00
<b>Recettes investissement - Total</b>	<b>29 372.40</b>	<b>2 520.00</b>	<b>31 892.40</b>
<i>Pour information - R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</i>			0.00
<b>INVESTISSEMENT - RESULTAT EXERCICE 2023</b>			<b>31 892.40</b>
<b>INVESTISSEMENT - RESULTAT CUMULE</b>			<b>623.07</b>
<b>RESULTAT POSITIF TOTAL CUMULE</b>		<b>232 899.46</b>	

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu la délibération n°2023-011 en date du 31 mars 2023 portant adoption du budget primitif de l'exercice 2023 ;  
Vu la délibération n°2024-004 en date du 29 mars 2024 portant approbation du compte de gestion 2023 ;  
**Considérant** que l'exécution des dépenses et des recettes a été réalisée par le Trésorier et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif ;

## Décision

---

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à **l'unanimité** :

- ⇒ **Approuve** le compte administratif 2023, tel que présenté et annexé ;
- ⇒ **Mandate** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

## Résultats Du Vote

---

Votants – 12 | Pour – 12 | Contre – 00 | Abstention – 00

### 3. Affectation des résultats 2023

---

Monsieur le Président indique qu'il sera nécessaire de faire une affectation aux résultats de 1 896.93€ et de conserver le solde de 230 379.46€ en fonctionnement

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M49,

**Vu** la délibération n°2024-004 en date du 29 mars 2024 portant adoption du compte de gestion de l'exercice 2023,

## Décision

---

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à **l'unanimité** :

- ⇒ **Approuve** l'affectation du résultat tel que joint en annexe ;
- ⇒ **Mandate** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision

## Résultats Du Vote

---

Votants – 13	Pour – 13	Contre – 00	Abstention – 00
--------------	-----------	-------------	-----------------

### 4. Participations 2024

---

En 2023, la participation était fixée à 5.95€/ habitant avec une population de 67913 habitants soit un total de 404 082 €.

La hausse de population pour 2024 apporterait une augmentation des recettes de 8 697€ sans modifier la participation par habitant soit un total de **412 769€**.

Toutefois, le SMGV a été contraint de changer d'assureur et subit une grosse augmentation liée à ce poste de dépense. De plus, compte-tenu des hausses de coût du traitement des lixiviats, et de la quantité produite sur le premier trimestre 2024 lié à une forte pluviométrie, il est proposé d'augmenter la participation à **6,50€ par habitant soit un montant de 450 925€ pour 2024**.

La participation sera appelée trimestriellement

<b>SYNDICAT MIXTE DE GESTION ET DE VALORISATION DE L'ICPE DE VILLENEUVE-LES-BOULOC</b>			
<b>Participations previsionnelles 2024</b>		<b>6.50 € par habitant</b>	
<b>Cté de Communes VAL'AÏGO</b>		<b>NBRE HAB.</b>	
BONDIGOUX		754	
LA MAGDELAINE		1 221	
LAYRAC		324	
LE BORN		652	
MIREPOIX		1 143	
VILLEMATIER		1 122	
VILLEMUR		6 252	
<b>TOTAL</b>		<b>11 468</b>	<b>74 542.00 €</b>
<b>CC du FRONTONNAIS</b>		<b>NBRE HAB.</b>	
BOULOC		4 773	
CASTELNAU		6 924	
CEPET		2 288	
FRONTON		6 662	
GARGAS		739	
ST-RUSTICE		439	
ST-SAUVEUR		2 123	
VACQUIERS		1 418	
VILLAUDRIC		1 665	
VILLENEUVE-L-B.		1 674	
<b>TOTAL</b>		<b>28 705</b>	<b>186 582.50 €</b>
<b>CCC DU GIROU</b>		<b>NBRE HAB.</b>	
BAZUS		614	
MONTJOIRE		1 305	
VILLARIES		852	
<b>TOTAL</b>		<b>2 771</b>	<b>18 011.50 €</b>
<b>CCC DU BELLEVUE</b>		<b>NBRE HAB.</b>	
LABASTIDE ST-S.		1 997	
<b>TOTAL</b>		<b>1 997</b>	<b>12 980.50 €</b>
<b>COMMUNE DE ST JORY</b>		<b>7 426</b>	<b>48 269.00 €</b>
<b>COMMUNE DE BRUGUIERES</b>		<b>6 060</b>	<b>39 390.00 €</b>
<b>COMMUNE DE GAGNAC</b>		<b>3 222</b>	<b>20 943.00 €</b>
<b>COMMUNE DE GRATENTOUR</b>		<b>4 786</b>	<b>31 109.00 €</b>
<b>COMMUNE DE LESPINASSE</b>		<b>2 938</b>	<b>19 097.00 €</b>
		<b>69 373</b>	<b>450 924.50 €</b>
<b>Pour mémoire BP 2023</b>		<b>67913</b>	<b>404 082.35 €</b>
			<b>écart</b>
			<b>46 842.15 €</b>

## Décision

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- ⇒ **Approuve** le tableau des participations 2024, tel que présenté supra.
- ⇒ **Valide** que l'appel s'effectuera trimestriellement,
- ⇒ **Mandate** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

## Résultats Du Vote

Votants – 13	Pour – 13	Contre – 00	Abstention – 00
--------------	-----------	-------------	-----------------

## 5. Budget Primitif 2024

Monsieur le Président présente le Budget Primitif 2024 et rappelle qu'il a été établi conformément au ROB 2024.

BUDGET PRIMITIF 2024			SM GESTION & VALORISATION DE L'ICPE DE VILLENEUVE-LES-BOULOC		
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					
<b> FONCTIONNEMENT</b>			<b> INVESTISSEMENT</b>		
<b> DEPENSES</b>			<b> DEPENSES</b>		
	<i>Budget N-1</i>	<b> VOTE</b>		<i>Budget N-1</i>	<b> VOTE</b>
011 Charges à caractère général Lixiviats <i>antérieur (dépassement des 140 000 provisionnés)</i>	672 299.11	50 000.00	10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0.00	
011 Charges à caractère général <i>Lixiviats 2024</i>		410 000.00	13 Subventions d'investissement	0.00	
011 Charges à caractère général <i>études</i>		20 000.00	16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0.00	
011 Charges à caractère général <i>entretien EV</i>		11 000.00	18 Compte de liaison : affectation	0.00	
011 Charges à caractère général <i>astreinte et entretien équipement (contrat HES)</i>		5 000.00	20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0.00	
011 Charges à caractère général <i>réparation équipements</i>		10 000.00	201 Subventions d'équipements versés	0.00	
011 Charges à caractère général <i>laboratoire</i>		10 500.00	203 Etudes	12 000.00	
011 Charges à caractère général <i>AMO</i>		14 000.00	21 Immobilisations corporelles ( <i>travaux + matériels neufs</i> )	33 000.00	44 103.07
011 Charges à caractère général <i>divers (élec-tel-assurances hors environnement-foncier...)</i>		25 500.00	23 Immobilisations en cours (5)	0.00	
011 Charges à caractère général <i>assurance environnement</i>		38 000.00	26 Particip. et créances rattachées à des particip.	0.00	
011 Charges à caractère général <i>divers</i>		10 044.93	27 Autres immobilisations financières	0.00	
012 Charges de personnel et frais assimilés ( <i>rbt CCVA</i> )	40 000.00	28 752.00	45. Opérations pour compte de tiers (7)	0.00	
014 Atténuations de produits			020 Dépenses imprévues	7 000.00	
65 Autres charges de gestion courante	32 000.00	32 000.00		52 000.00	
66 Charges financières					
67 Charges exceptionnelles	10 000.00	5 000.00			
022 Dépenses imprévues	44 431.89				
023 <i>Virement à la section d'investissement</i>	34 245.00	30 103.07			
042 Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	10 000.00	8 000.00			
043 Opérations d'ordre à l'intérieur section		0.00			
	842 976.00				
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>707 900.00</b>	<b>Dépenses d'investissement- Total</b>		<b>44 103.07</b>
<i>Pour information - D 002 Déficit fonctionnement reporté de N-1</i>		<b>0.00</b>	<i>Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</i>		<b>1 896.93</b>
<b> RECETTES</b>			<b> RECETTES</b>		
	<i>Budget N-1</i>	<b> VOTE</b>		<i>Budget N-1</i>	<b> VOTE</b>
013 Atténuations de charges	0.00		10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	7 755.00	3 480.00
70 Produits des services, du domaine et ventes	0.00	75.54	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	21 418.33	1 896.93
73 Impôts et taxes	0.00		13 Subventions d'investissement	9 851.00	2 520.00
74 Dotations, subventions et participations	404 082.35	450 925.00	16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 165)	0.00	
75 Autres produits de gestion courante	23 549.11	24 000.00	20 Immobilisation incorporelles (sauf 204)	0.00	
76 Produits financiers	50.00		204 Subventions d'équipement	0.00	
77 Produits Exceptionnels	0.00		21 Immobilisations corporelles	0.00	
	427 681.46		22 Immobilisations reçues en affectation	0.00	
<b>Recettes fonctionnement - Total</b>		<b>475 000.54</b>	23 Immobilisations en cours	0.00	
<i>Pour information - R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</i>		<b>232 899.46</b>	40 Amortissements	10 000.00	8 000.00
<b>cumul dépenses fonctionnement</b>		<b>707 900.00</b>	021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	34 245.00	30 103.07
<b>cumul recettes fonctionnement</b>		<b>707 900.00</b>		83 269.33	
			<b>Recettes investissement - Total</b>		<b>46 000.00</b>
			<i>Pour information - R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</i>		<b>0.00</b>
			<b>cumul dépenses investissement</b>		<b>46 000.00</b>
			<b>cumul recettes investissement</b>		<b>46 000.00</b>

## Questions diverses

---

Le débat porte sur le développement d'un parc photovoltaïque sur la zone 2 et 3.  
Le SMGV va de nouveau recevoir QUENEA car le bail initial de la zone 1 a été conclu avec QUENEA sur l'ensemble de la parcelle du SMGV.  
Des conditions devront être posées et notamment le financement participatif pour permettre aux citoyens d'investir dans ce projet.

Un membre du conseil précise qu'il existe des fonds verts pour le photovoltaïque il faut voir si le SMGV pourrait être éligible.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h41.

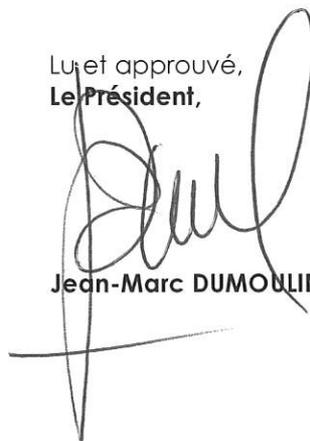
Lu et approuvé,  
**Secrétaire de Séance,**



**Bouchra ROUYER**



Lu et approuvé,  
**Le Président,**



**Jean-Marc DUMOULIN**

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** la délibération n°2024-003 en date du 29 mars 2024 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2024 ;
- Vu** la délibération n°2024-004 en date du 29 mars 2024 portant approbation du compte de gestion 2023 ;
- Vu** la délibération n°2024-005 en date du 29 mars 2024 portant approbation du compte administratif 2023 ;
- Vu** la délibération n°2024-006 en date du 29 mars 2024 portant affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

### Décision

---

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à **l'unanimité** :

- ⇒ **Vote** le budget chapitre par chapitre en fonctionnement et en investissement.
- ⇒ **Approuve** le Budget Primitif 2024, tel que présenté et annexé ;
- ⇒ **Mandate** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

### Résultats Du Vote

---

Votants – 13 | Pour – 13 | Contre – 00 | Abstention – 00

## **6. Fin des indemnités de gestion versées au personnel mis à disposition**

---

Monsieur le Président expose que la gestion du syndicat est assurée par des agents mis à disposition.

Historiquement, une indemnité de gestion était versée aux agents concernés.

Aujourd'hui, le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions Sujétions Expérience et Expertise Professionnelle (RIFSEEP) ne permet pas de maintenir ce principe.

Il est donc proposé que cette indemnité soit reversée dans les sujétions du poste, faisant l'objet d'un remboursement du syndicat à la collectivité d'origine ; et non directement à l'agent.

Le nouveau cadre y afférent sera établi dans un second temps par convention et délibération entre les parties.

Considérant que le syndicat ne bénéficie pas de personnel pour assurer sa gestion,

Considérant la mise à disposition des agents, et les modalités de remboursement prévues entre les collectivités,

### Décision

---

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique territoriale, notamment ses articles L512-6 à L512-11 et L5211-4-2 ;

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu la délibération n° 2020/013 en date du 29/09/2020 relative à l'attribution des indemnités de gestion financière et administrative ;

Considérant que le syndicat ne bénéficie pas de personnel pour assurer sa gestion,

Considérant la mise à disposition des agents, et les modalités de remboursement prévues entre les collectivités,

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil, à l'unanimité décide :

- **D'abroger** la délibération n° 2020/013 en date du 29/09/2020 relative à l'attribution des indemnités de gestion financière et administrative,

### Résultats Du Vote

---

Votants – 13 | Pour – 13 | Contre – 00 | Abstention – 00